

N° 01
7 juillet 2020

Réunion restreinte

Présent Alain Martin, Président
Daniel Moulet, Secrétaire Général
Patrice Le Clère, Secrétaire Adjoint

Assiste Sébastien Duret, Directeur Administratif

Excusé Jérôme Peslier, Trésorier

1. Relevé des comptes

Afin de clore la saison 2019/2020, un rappel a été adressé aux clubs qui doivent régulariser leur situation financière auprès du District de Football de Loire-Atlantique (solde au 30 juin 2020). Il leur est rappelé que la régularisation du solde doit en tout état de cause intervenir dans les deux mois soit au plus tard le 30 août 2020 (article 29 des Règlements Généraux de la FFF).

A défaut, les engagements des équipes ne pourront être validés et seront annulés après le 30 août 2020.

L'article 28 des Règlements Généraux du District de Football de Loire-Atlantique précise : *"Tout club ayant vu son engagement refusé à la date de clôture pourra, après régularisation des frais d'engagement, et du passif éventuel, demandé à être engagé dans la dernière division au plus tard 10 jours avant le début de la compétition. Cette disposition est également applicable en cas d'une compétition en plusieurs phases."*

2. Vie des clubs

Inactivités		Clubs	Informations	
Partielle	547525	NANTES SUD 98	Senior F	Transmis à la LFPL
Partielle	528847	FC IMMACULEE ST NAZAIRE	Senior F	Transmis à la LFPL
Totale	523300	ST EMILIE DE BLAIN	Catégories actives en 19-20 : U6/U9	Transmis à la LFPL
Totale	652957	AS MINORANGE MGT NANTES	Catégories actives en 19-20 : Entreprise	Transmis à la LFPL
Totale	612581	FC AIRBUS REZE	Catégories actives en 19-20 : Entreprise Solde à régulariser	Transmis à la LFPL
Totale	602950	ASC AFFAIRES ETRANGERES NANTES	Catégories actives en 19-20 : Entreprise Droits sportifs : St-Herblain OC (521399)	Transmis à la LFPL

3. Courrier

@ US Aubinoise du 30 juin 2020 : Statut de l'Arbitrage. Le Directeur donnera réponse.

Prochaine réunion : sur convocation

Le Président,
Alain Martin

Le Secrétaire,
Daniel Moulet